

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20210708\_27 du 8 juillet 2021**

Groupe "Le Temps d'Agir"

---

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 2 juillet 2021, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Claire BELLISSEN.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Patricia VALLON DAUVERGNE

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne-France ARGANS pouvoir à Christian AMBARD

Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND

Laurence DUCHAMP pouvoir à Clément DELORME

Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Christine CHALAND

Solange MARTELLACCI pouvoir à Anne PASTUREL

Christiane PLASSARD pouvoir à Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Joëlle SECHAUD pouvoir à Bertrand MANTELET

Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT

**Objet : Vœu des élus du groupe Le Temps d'Agir « Redynamisons La Grande Rue »**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller municipal expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Nos commerces jouent indéniablement un rôle dans l'animation de nos villes, ils sont un des vecteurs de mouvement, de rencontres, de socialisation dans une ville. Ainsi, le dynamisme commercial d'une ville accompagne souvent son dynamisme démographique,

touristique, économique. Il faut donc valoriser nos commerces de proximité, nos savoir-faire.

Les acteurs de la ville ont leur rôle à jouer : peut-être peut-on anticiper la transformation des commerces et penser à la ville de demain aujourd'hui. On a pu observer, récemment, de grands changements dans les modes de vie et les aspirations urbaines. Parmi ces changements, la volonté de renouveler les circuits-courts qui sont de plus en plus à l'honneur en ville. Nous avons la chance à Oullins d'être à proximité de nombreux producteurs fermiers qui permettent de consommer plus local, plus sains et d'assurer une traçabilité des produits. La demande ne cesse de croître, et l'offre suit doucement cette tendance. D'ailleurs, pendant le confinement, de nombreux réseaux favorisant le commerce local se sont développés.

A Oullins, depuis la crise du Covid, plusieurs magasins de la Grande Rue ont fermé : Z, Célio, Camaïeu, La Halle aux Chaussures, épicerie Markus, maroquinerie Amalric, photographe, poissonnerie, etc...et la ville se retrouve avec plusieurs espaces commerciaux vacants.

Il est temps d'agir afin de redonner de la vitalité à la Grande Rue !

Nous avons été surpris, comme beaucoup d'Oullinois, d'apprendre récemment que l'ancien magasin Camaïeu est repris par Optical Center, manque-t-il encore d'Opticiens dans cette rue !?

Un collectif de commerçants de métiers de bouche (crémier, charcutier-boucher, poissonnier, traiteur) et un fleuriste avaient le projet de s'installer dans ce magasin !  
Mais quelle belle idée !

La majorité ne pouvait-elle rien faire pour les aider ? Ne pouvait-elle pas intervenir auprès de ces différents porteurs de projets afin de faciliter les échanges avec les propriétaires et ainsi ne pas passer à côté de ces initiatives ?

La Ville d'Oullins pouvait à tout le moins préempter ce local afin de diversifier l'offre commerciale, de favoriser les commerces de proximité et d'éviter l'implantation d'un énième opticien !

De même, la majorité pouvait/devait appuyer l'idée ingénieuse, portée par certains commerçants Oullinois, qui consiste à faire de l'ancienne Halle aux Chaussures une sorte de Halle marchande, type marché couvert avec l'installation de 7 à 8 commerçants artisans en métiers de bouche, pour les aider à supporter le coût du loyer annuel.

Ce type de projet, ne peut que contribuer à la revitalisation de la Grande Rue, à la rendre plus attractive, à faire de cet endroit un lieu de rencontre et de convivialité surtout avec l'arrivée du Métro en centre ville en 2023.

La demande à Oullins, mais comme dans tous les centres villes, est de trouver une offre commerciale de qualité en métier de bouche: bouchers, charcutiers, fromagers, poissonniers, primeurs, torrificateurs, chocolatiers, pâtisseries, épiciers...

Nous sommes convaincus que la Ville peut et doit accompagner ces projets, en préemptant les locaux potentiels, en faisant appel par exemple à des acteurs de l'économie sociale et solidaire, comme « Villages Vivants » : <https://villagesvivants.com/> ou la fédération « ma boutique à l'essai », qui agit en partenariat avec les collectivités pour réinvestir les locaux vacants et inciter de nouveaux commerces à s'installer : <https://www.maboutiquealessai.fr/> .

Lutter contre la vacance commerciale peut aider à donner un nouvel élan au centre-ville d'Oullins, en proposant une offre plus abondante, plus variée, ainsi que davantage d'animations.

La revitalisation de la Grande Rue d'Oullins nécessite donc une volonté forte de la majorité tout en impliquant les autres acteurs de la ville pour que le projet puisse être global, porté par des enjeux communs.

Pour toutes ces raisons, notre groupe demande la création rapide d'un comité de réflexion/travail sur ce sujet, composé du manager du centre ville, des élus de la majorité et de l'opposition, élus de la Métropole de Lyon, des commerçants Oullinois, associations de commerçants, la CCI de Lyon, chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que des habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Christian AMBARD - Anne-France ARGANS - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - Laurence DUCHAMP - David GUILLEMAN - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Solange MARTELLACCI - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Patricia VALLON DAUVERGNE

**REFUSE** le vœu présenté.

Certifié exécutoire par :		
Transmission en préfecture le	/	/
Affichage :		
du	/	/ au / /
Clotilde POUZERGUE		
Maire		
Conseillère métropolitaine		

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille vingt et un, le huit juillet**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*